

# INFO N°: 198

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2017

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTV

Conformément à la loi « NOTRe » du 7 août 2015, la Communauté de Communes du Triangle Vert (CCTV) doit se mettre en conformité avec les dispositions relatives à ses compétences.

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts de la CCTV.

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des parcours professionnels, carrières et rémunérations, la dénomination des grades est actualisée :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe : 25 h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe : 35 h
- 1 poste d'adjoint technique : 13,10 h
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe : 23,30 h
- 1 poste (CDI) d'adjoint territorial du Patrimoine : 10 h

### REFONTE DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune a besoin d'une refonte (interface, liens avec les administrations, téléchargement de formulaires,...). Le conseil municipal accepte le devis de TOROP.NET pour un montant de 1 062 € ttc + 420 € pour la formation de 2/3 personnes à l'administration du site.

### SERVICE DE REMPLACEMENT

Afin d'assurer la continuité du service en cas d'arrêt maladie prolongé d'un agent, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au service de missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique.

## INFORMATIONS

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population débutera jeudi 19 janvier. Merci de réserver le meilleur accueil à Martine et Pascal BURGER, nos deux agents recenseurs.

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Les associations du village qui souhaitent faire une demande de subvention à la commune sont priées de venir retirer un dossier à la mairie à partir du 30 janvier.

Ces dossiers devront être déposés avant le 28 février 2017. Ils seront alors examinés par le conseil municipal et le cas échéant, inscrit au budget primitif 2017.

### ELECTIONS PRIMAIRES

Des primaires auront lieu les 22 et 29 janvier prochains. **Ces primaires sont ouvertes à tous les électeurs** inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs de Villers-le-Sec pourront voter au bureau de vote de Colombe-les-Vesoul (mairie) de 9 h à 19 h. **Une pièce d'identité** sera demandée.

### AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie du territoire français (AST) pour un mineur est rétablie à compter du 15 janvier 2017, date d'entrée en vigueur du décret n° 2016-1483 du 02/11/2016.

Le nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité ; ceci dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale. **Il ne dispense pas de l'obligation d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport valide, d'un visa s'il est requis.**

Aucune démarche en mairie ou Préfecture n'est nécessaire, le formulaire Cerfa n° 15646\*01 est accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr);

Le mineur doit produire à l'appui de son AST **une copie de la pièce d'identité du signataire.**

Pour les usagers qui auraient des difficultés à se fournir en imprimé, la mairie en a à disposition.